

Accord avec les Centres Sociaux et Socioculturels De Bretagne

La Fédération des Centres Sociaux de Bretagne fédère aujourd'hui 63 Centres Sociaux et Socioculturels.

Acteurs majeurs du mouvement de l'Education Populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels sont des foyers d'initiatives portés par les habitants de leur territoire qui, appuyés par des professionnels, définissent et mettent en œuvre des projets de développement social.

Leurs actions s'appuient sur trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Créée il y a plus de 80 ans autour des mêmes valeurs fondatrices que celles des Centres Sociaux, la MAIF a développé une vision Militante de l'assurance destinée à protéger et accompagner l'exercice des responsabilités des Dirigeants des collectivités de l'ESS mais également de l'ensemble des personnes et des biens qui participent et contribuent au développement des activités de ces dernières.

C'est donc dans une démarche naturelle que de nombreux Centres Sociaux affiliés ont déjà fait le choix de confier l'assurance de leurs activités et de leurs patrimoines à la MAIF.

Toutefois les deux organisations ont souhaité renforcer cette relation naturelle et c'est autour de ce socle de valeurs partagées qu'un dispositif d'assurance, objet du présent accord, a été co-construit avec la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne.

Ce dispositif a notamment pour objectifs :

- ✦ de faire bénéficier les CSC affiliés d'une couverture d'assurance globale et très protectrice bâtie autour de leurs besoins propres,
- ✦ d'assoir cette couverture globale sur un nombre minimum d'éléments et d'informations aisées à définir et à transmettre à la MAIF par les Dirigeants des Centres Sociaux et Socioculturels,
- ✦ d'établir une tarification équitable et Mutualiste tenant pleinement compte à la fois de la nature des risques, des résultats techniques et du nécessaire équilibre économique de la relation.

La Fédération des Centres Sociaux de Bretagne et la MAIF s'engagent à faire connaître l'existence de ce dispositif aux Centres Sociaux et Socioculturels affiliés.

Les deux organisations conviennent de se rencontrer tous les ans afin de faire le point sur cet accord et d'échanger sur les éventuelles évolutions qu'il conviendrait de lui apporter.

Fait à Niort le 20/02/2018

Pour la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne

Pour la MAIF
Pascal DEMURGER Directeur Général

